



## Cheb Mami, ex-star dans le box des accusés

En fuite depuis 2007, le «prince du raï» est rentré en France où s'ouvre son procès pour tentative d'avortement forcé sur son ex-compagne.

Par ONDINE MILLOT



Le chanteur Cheb Mami (AFP)

**C**heb Mami est de retour à Bobigny, la ville de Seine-Saint-Denis qui lança sa carrière d'artiste international, de «prince du raï.» C'était en 1986. Le «môme» des quartiers populaires de Saïda, dans le sud-ouest algérien, venait de débarquer en France et sur la scène de la Maison de la culture, sa voix claire triomphait. Suivront des millions de disques vendus, une salle comble à Bercy, une tournée américaine, un duo avec Sting...

Aujourd'hui, c'est à quelques centaines de mètres de cette scène originelle qu'on entendra Cheb Mami, 42 ans, à la barre du tribunal correctionnel. Il y comparait pour «violences» sur son ex-compagne, soupçonné de lui avoir fait subir une tentative d'avortement forcé. Une chute aussi sordide que ses débuts furent éclatants.

Les faits remontent à l'été 2005. Camille (1), photographe de presse aujourd'hui âgée de 43 ans, entretient depuis 2004 une liaison avec Mohamed Khelifati, alias Cheb Mami. En juillet 2005, elle lui annonce qu'elle est enceinte. Il lui demande d'avorter. Elle refuse.

«Trois piqûres». Le 28 août 2005, Michel Lévy, le manager de Cheb Mami, propose à Camille un reportage en Algérie. Il s'agit de réaliser les illustrations pour une compilation de musiques modernes algériennes. À son arrivée à l'aéroport, elle est accueillie par Hicham Lazaar, un proche de Lévy, qui l'accompagne dans un «bungalow» et lui sert un jus d'orange drogué. «Au bout de quinze minutes, j'étais incapable de faire un geste, a-t-elle raconté dans une interview au Parisien. Un taxi m'attendait avec, à son bord, Kader Lallali, le bras droit de Cheb Mami. Ils m'ont conduit à la villa du chanteur. Deux femmes sont arrivées. Elles m'ont fait trois piqûres.»

D'après le récit de Camille, corroboré par plusieurs expertises médicales, ces deux femmes lui ont ensuite pratiqué un curetage. «Elles se sont acharnées sur elle pendant six heures, dit Marie Dosé, son avocate. Elles lui ont arraché un morceau de col de l'utérus.» À l'aube, Camille est relâchée. Elle rejoint le domicile d'une amie où elle reste allongée toute la journée, en proie à de forts saignements. Le soir, elle effectue malgré tout le reportage photo. «Kader Lallali l'avait menacé de s'en prendre à sa fille de 3 ans si elle ne faisait pas comme si de rien n'était», explique son avocate.

À son retour à Paris, Camille va voir son gynécologue, soucieuse de vérifier que cet avortement sauvage n'a pas eu de séquelles dangereuses. Le médecin constate des plaies importantes sur le col de l'utérus, mais, miracle, la poche des eaux où se trouve le fœtus ne semble pas atteinte. Il adresse Camille à un échographe, qui confirme: «Il est bien en vie, ce petit bébé!»

Après avoir hésité, et tenté d'obtenir une transaction, Camille dépose plainte, le 21 novembre 2005. « *Elle ne le souhaitait pas, car elle voulait préserver l'enfant à venir des conséquences d'une procédure médiatique*, dit son avocate. *Elle s'y est résolue car elle se sentait menacée par Cheb Mami.* » Le 28 novembre 2005, les policiers enregistrent une conversation téléphonique qui accable le chanteur. À bout de nerfs, il hurle sur Camille qu'il refuse de croire toujours enceinte. « *Le sang, je l'ai vu moi. Ils t'ont grattée avec les doigts. J'ai vu les contractions, le liquide est sorti. T'as commencé à saigner on a rentré les cinq doigts. Après ils m'ont apporté un truc qui ressemble à un foie.* »

« **Regrets** ». Interpellé en octobre 2006, Cheb Mami explique que cette conversation était du « *bluff*. » Il n'a pas assisté à l'avortement, jure-t-il, mais son bras droit Kader lui a raconté la scène. D'après lui, c'est son manager Michel Lévy qui l'aurait convaincu de se débarrasser ainsi de cette paternité refusée. Michel Lévy, Kader Lallali et Hicham Lazaar, qui sont également poursuivis aujourd'hui devant le tribunal de Bobigny, se seraient ensuite occupés d'organiser l'opération sans que le chanteur ne soit directement impliqué. « *Ma faute est d'avoir laissé faire*, nous a confié Cheb Mami lorsque nous l'avons interviewé en juin 2007. *Ce n'était pas une liaison sérieuse, et je ne voulais pas d'enfant illégitime. Mon manager m'a proposé d'organiser un avortement forcé. Je n'ai pas réalisé la gravité de la chose : je ne m'y suis pas opposé. Quand j'y repense, je mesure ma faute et je regrette. C'est la faute de ma vie. Heureusement, la tentative a échoué et l'enfant est en bonne santé.* »

Le manager Michel Lévy, que nous avons également contacté, nous avait fait savoir par l'intermédiaire de son avocat qu'il contestait totalement cette version. Selon lui, il n'aurait été informé qu'après coup de la tentative d'avortement. Et aurait alors simplement accepté, à la demande des deux parties, de jouer le rôle d'intermédiaire dans un essai de transaction financière. Lors de l'une de ses auditions par le juge d'instruction, il a cependant reconnu avoir co-organisé l'avortement forcé.

Après quatre mois de détention provisoire, Cheb Mami a obtenu sa libération sous caution en février 2007. Enfui en Algérie peu après, malgré une interdiction de quitter le territoire français, il avait promis de revenir en France pour son procès. Il a tenu parole. Arrivé lundi à Paris, il a été placé immédiatement en détention provisoire. Il est là pour « *assumer sa faute* », disent ses proches. Mais il ne compte pas « *tout assumer seul.* »

(1) Le prénom a été modifié.